

a prétendu économiser quelques journées, et il faut plus tard sacrifier des quinzaines et davantage. Fausse économie.

D'autres tombent dans l'abus contraire, et n'entendent pas mieux l'économie. Ils font grand cas de leur santé, tiennent beaucoup à ne pas la compromettre ; et à la première alerte ils se préoccupent de la soigner. Mais, grand Dieu, qu'ils s'y prennent mal !

Les considérations les plus élémentaires devraient les porter à recourir au médecin pour s'informer du bon remède. Le traitement convenable de toute maladie revient au médecin, tout comme la bâtisse au maître maçon, la confection de bonnes chaussures au cordonnier et celle de bons vêtements au tailleur ou à la modiste de profession, etc., etc. ; à *chacun son métier*. La maladie, encore une fois, demande à être traitée par le médecin qui a passé 20, 30, 50 ans de sa vie à l'étudier dans ses causes, dans ses symptômes, dans ses remèdes, et cela tant dans les auteurs que par une longue expérience des malades. Appelé à temps, le docteur peut souvent, sinon toujours plus sûrement que tout autre, enrayer le progrès d'un mal qui, abandonné à lui-même et surtout traité à rebours, entraînerait infailliblement après lui ou bien un dénouement fatal, ou bien une altération profonde et irréparable du tempérament.

Or qu'arrive-t-il souvent ? *Pour économiser quelques sous*, on se fera son médecin, ou bien encore, on s'adressera au premier venu, à quelque femme, ou bien à un charlatan qui prononcera avec un aplomb égal à son ignorance et dictera des ordonnances ayant la valeur de ce qu'elles coûtent !

Il est un fait incontestable ; c'est que, expérimenté ou non, chacun a la prétention d'être un peu médecin pour les autres comme pour soi-même ; alors que les médecins de métier refusent d'être leurs propres médecins. Il est dans la nature apparemment de vouloir se médicamenter et de prétendre médicamenter ceux qui souffrent. La vérité est cependant que l'art de connaître les maladies et leurs remèdes, plus que tous les arts, exige de longues années d'apprentissage et de pratique. Aussi bien, dans tous les pays civilisés, l'exercice de l'art médical est *de par la loi* réservé à qui a fait ses preuves de science et obtenu laborieusement son diplôme.

Avant de prétendre vous constituer votre médecin ou celui des autres, de grâce, faites votre apprentissage si vous en avez le loisir et la capacité ; étudiez la médecine, la constitution des corps avec ses multiples organes, les relations compliquées qui les font dépendre les uns des autres des pieds à la tête, à tel point